



# L'ENTRE-NEWS

La lettre aux viticulteurs #14



## LES FAIBLESSES RELATIVES DE LA FILIÈRE VIN FRANÇAISE

*La filière vitivinicole est une filière d'excellence qui se classe au premier rang de la balance commerciale agroalimentaire. Une étude de FranceAgriMer pointe malgré tout des éléments de fragilité.*

Face à l'érosion de la balance commerciale agroalimentaire observée depuis une dizaine d'années, FranceAgriMer s'est livré à une analyse des facteurs de compétitivité des différentes filières agricoles, associant les services ministériels concernés et les représentants des interprofessions. Les vins et spiritueux font très largement la course en tête, avec un solde commercial positif dépassant les dix milliards d'euros chaque année. En 2019, par exemple, la filière a enregistré un solde positif de 12,7 milliards d'euros, loin devant céréales (+6,2 milliards d'euros), les produits laitiers (+2,9 milliards d'euros), les animaux vifs (+1,7 milliard d'euros) et le sucre (+0,7 milliard d'euros).

### BON À SAVOIR

*11 milliards d'euros, c'est l'excédent commercial de la filière vin et spiritueux en 2020, au deuxième rang derrière l'aéronautique.*

### VINS TRANQUILLES ET EFFERVESCENTS

En ce qui concerne les vins tranquilles, il est à noter toutefois une altération de la part de marché des exportations françaises, passées de 35 % en 2004 à 31 % en 2019. Elle s'explique notamment par la baisse des importations enregistrée chez les cinq premiers clients de la France, à savoir les États-Unis (première destination des vins français en valeur à 19,8 %), le Royaume-Uni (12,8 %), l'Allemagne (7,9 %), le Japon (5,9 %) et la Belgique (5,9 %). Autre explication: l'écart se creuse entre le prix moyen à l'export des vins français, toujours mieux valorisés, et celui de la moyenne

gamme des principaux marchés cibles de la France. Or c'est le segment où la demande est la plus dynamique, relève FranceAgriMer. La France a par ailleurs des difficultés à satisfaire la demande en vins sans indication géographique, par manque de disponibilité de vins d'entrée de gamme. L'excédent commercial de la France pour les vins effervescents s'est également très largement développé, en passant de 1,8 milliard d'euros en 2004 à 3,4 milliards d'euros en 2019. Mais l'Italie et son Prosecco marquent des points au niveau des importations.

### POINTS DE VIGILANCE

Dans ce travail d'introspection que constitue l'analyse des ressorts de compétitivité par FranceAgriMer, les acteurs de la filière ont souligné, comme points de vigilance, le coût de la main-d'œuvre (sur les vins d'entrée de gamme), les risques de distorsion de concurrence générés par les exigences environnementales et les pratiques culturales alternatives, les défauts de contractualisation en vins sans indication géographique (IG), les freins financiers à la création de grandes marques, un défaut de compétitivité marketing pour les vins premium (8 € à 15 €) ou encore le manque d'accords de libre-échange « offensifs » permettant de s'affranchir de droits de douane, les marges de croissance étant extra-européennes. L'altération du potentiel productif et son irrégularité, amplifiées par les aléas climatiques, sont aussi pointées du doigt, ainsi que les questionnements autour de la santé et de l'environnement.

## DÉCRYPTAGE

**Plus de 11000 vigneronns certifiés HVE**



Selon les derniers chiffres du ministère de l'Agriculture, les exploitations

certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) étaient au nombre de 14333 au 1<sup>er</sup> janvier 2021, en hausse de 74 % sur un an.

La viticulture concentre à elle seule 81 % des exploitations (contre 84 % un an plus tôt) avec plus de 11000 vigneronns certifiés HVE, devant l'arboriculture (7,5 %), les grandes cultures (6,9 %), le maraîchage (3,4 %), l'élevage de bovins viande (2,3 %). Le référentiel de la HVE est actuellement en cours de révision et devrait acter un relèvement du niveau d'exigences.

Il entrera en vigueur en 2023, en même temps que la prochaine Politique agricole commune (Pac), qui reconnaît la HVE comme un critère d'éligibilité à l'écocorégime.

## LE CHIFFRE CLÉ 1977

La récolte 2021 serait la plus basse jamais enregistrée en France depuis 1977, selon le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

## FOCUS

### La consommation mondiale de vin en berne



Selon l'Organisation International de la Vigne et du vin (OIV), la consommation mondiale s'est établie à 234 millions d'hectolitres en 2020. Elle acte une baisse de 3 % par rapport à 2019 et constitue le plus faible niveau des vingt dernières années.

La production vinicole mondiale, hors jus et moûts, est quant à elle estimée à 260 millions d'hectolitres, en hausse de 1 % par rapport à 2019. En ce qui concerne les échanges, le marché des exportations mondiales de vin s'est légèrement contracté en volume, atteignant 105,8 millions d'hectolitres, soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2019. En valeur, le recul atteint 6,7 %. La superficie du vignoble mondial est restée stable à 7,3 millions d'hectares.



\* Numéro non surtaxé. \*\* Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Éditeur : Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris CEDEX 15 • Directrice de la publication : Nicole Derrien • Comité éditorial : Sophie Caron • Rédaction : Raphaël Lecocq • CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008967. Crédits photos : gettyimages. Imprimé à Épinal par l'imprimerie Socosprint en octobre 2021.



RETROUVEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



TÉLÉPHONE  
03 88 24 67 68 \*

INTERNET  
[www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/agriculteur.html](http://www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges/agriculteur.html)\*\*

# UNE CARTOGRAPHIE DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

**Alors que le Varenne de l'eau et du climat s'apprête à remettre à plat les dispositifs assurantiels, état des lieux de l'assurance multirisque climatique dans le secteur de la vigne.**

L'épisode exceptionnel de gel d'avril 2021, qui s'est abattu sur trois-quarts des départements métropolitains, a touché l'ensemble des bassins viticoles, à l'exception de l'Alsace et du Cognac. Face à la fragilisation des producteurs et des entreprises de l'aval, l'État a déclenché un fonds de solidarité d'un milliard d'euros, dont 500 millions d'euros seront dédiés à la compensation des pertes de récolte, pour l'ensemble des cultures touchées, y compris celles exclues du Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA), dont la vigne. Afin de ne pas léser les viticulteurs assurés, le gouvernement s'est engagé à les intégrer dans le dispositif exceptionnel de calamités agricoles.

### LA VIGNE, UN BON ÉLÈVE

Il faut dire que la viticulture fait office de modèle en matière d'assurance récolte. Alors qu'elle représente environ 3 % de la surface agricole utile, les capitaux assurés dans le cadre de l'assurance multirisque climatique (MRC) représentaient, en 2018, 23,4 % de l'ensemble des capitaux assurés, toutes productions végétales confondues. Selon la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), la surface viticole couverte par une MRC s'établissait à 231 000 hectares, un niveau jamais atteint depuis 2009, année correspondant à l'introduction de la MRC en vigne. Entre les campagnes 2017 et 2018, le nombre de contrats a augmenté de 20 % puis s'est stabilisé en 2019.

### UNE RÉFORME À L'ÉTUDE

En moyenne, les exploitations viticoles souscrivent un seul contrat. Le capital assuré moyen par hectare s'élève à 8098 €. Les cotisations socles représentent 72,4 % des cotisations subventionnables. Les viticulteurs souscrivent donc majoritairement des garanties complémentaires subventionnables (rachats de franchise par exemple jusqu'à 25 % pour plus de 80 % d'entre eux). Les vignobles de Bourgogne et de Champagne enregistrent toujours les cotisations subventionnables par hectare les plus élevées et celui du Languedoc les moins élevées.

Suite au gel d'avril, le ministère de l'Agriculture a lancé un grand chantier de réforme des calamités agricoles et de l'assurance multirisque climatique. Ses conclusions sont attendues pour cet automne avec une mise en application en 2022.

### BON À SAVOIR

**231 000 hectares**, c'est la surface du vignoble couverte par une assurance multirisque climatique, selon la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).



AGIR CHAQUE  
JOUR DANS VOTRE  
INTÉRÊT ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ



ALSACE VOSGES